

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Can KESIM, Responsable de la division Post Marché, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Post Marché visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Can KESIM, Responsable de la division Post Marché, délégation est donnée à Monsieur Ismael HADDOU, Madame Annie LHOTELIER ou Monsieur Denis DAUDIN, responsables de pôle, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Post Marché visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 30 novembre 2018
En un exemplaire original

Le Directeur général

Rémy RIOUX